



# AUTONOMIE: LES BÉNÉFICES POUR LES **PERSONNELS** **INGÉNIEURS, TECHNIQUES, ADMINISTRATIFS ET DES BIBLIOTHÈQUES**

Les universités ont développé une politique volontariste en matière de gestion des ressources humaines afin de mieux reconnaître l'investissement, la qualité du travail et les responsabilités de tous les personnels.

## UN DÉROULEMENT DE CARRIÈRE AMÉLIORÉ ET UNE PROFESSIONNALISATION ACCRUE

**L'université de Lorient** organise un plan de formation au management sur deux ans pour les chefs de service.

**L'université de Lille 2** engage une politique de requalification des emplois : 25 emplois ont été transformés en emplois de niveau supérieur.

### Zoom sur l'université de Bordeaux 1

- Harmonisation des modalités de gestion indemnitaire et de carrière des personnels BIATOS quel que soit le corps d'appartenance.
- Augmentation de 55 % en moyenne des régimes indemnitaires des BIATOS sur la période 2007-2010.
- Développement d'une politique d'intéressement individuel ou collectif des BIATOS en relation avec les actions de recherche, de formation continue et d'apprentissage.
- Elaboration d'une « convention collective » d'établissement pour les agents contractuels.

**L'université de Lyon 1** met en place un dispositif d'études de situation au travail afin de proposer, aux personnels en difficulté, un plan d'aide dans le cadre des possibilités offertes par l'université.

**L'université de Montpellier 1** renforce son encadrement en transformant une partie de ses emplois de catégories B et C en catégorie A.

## UNE VALORISATION DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL ET UNE RECONNAISSANCE DES RESPONSABILITÉS

**L'université d'Aix-Marseille 2** valorise l'engagement et les résultats des ingénieurs techniciens de recherche et de formation, qui peuvent voir passer leurs primes de 3 800 € annuels à 5 800 € annuels.

**L'université d'Aix-Marseille 3** attribue une dotation supplémentaire de 50 000 € pour les personnels administratifs et techniques et augmente de 7 % l'enveloppe indemnitaire.

## UN DÉVELOPPEMENT DE L'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE

**L'université d'Aix-Marseille 2** consacre plus de 100 € par agent pour l'action sociale en 2009, et a pour objectif de passer à 300 € par agent en 4 ans (aides d'urgence, avantages en termes de vacances, de loisirs, de restauration collective).

**L'université de Créteil (Paris 12)** propose au personnel 10 berceaux à la crèche « 1, 2, 3, soleil ». Ce service sera complété par la mise en place d'une « halte garderie » ouverte à tous en fonction des places disponibles.

**L'université de Franche-Comté** met en place un service d'action sociale et culturelle avec un budget abondé sur fonds propres à hauteur de 80 000 €.

**L'université de Nancy 1** double le montant moyen des prestations liées à la culture, attribué par personne, entre 2009 et 2010.

### L'université de Belfort-Montbéliard

attribue des compléments indemnitaires à des équipes impliquées dans des projets et pouvant percevoir des « primes d'intéressement » en fonction des objectifs.

**L'université de Nancy 1** double l'enveloppe « prime de responsabilité pédagogique » et « prime de charges administratives », augmente de 13 % les primes des personnels BIATOSS et a versé une prime d'activité et d'investissement personnel à un tiers des BIATOSS en 2009.

« L'université a décidé d'attribuer à tous les personnels administratifs et techniques une prime annuelle, même aux personnels contractuels qui n'y avaient pas droit. Elle a aussi décidé d'abonder l'enveloppe qui permet d'assurer les primes, désormais mieux réparties et plus importantes pour tous les personnels. En matière de recrutement, l'université peut désormais avoir une politique plus attractive, par exemple pour attirer des enseignants-chercheurs étrangers. »

**Sophie Béjean**, présidente de l'université de Bourgogne